



REF : Mission CNIG 2017.107
Salle Météo-France 10h30 – 13h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 14/12/2017

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du 14/12/2017

Ordre du jour :

1. Bilan de l'appel à commentaires et validation des standards CNIG PLU et CC,
2. Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG CER,
3. Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG THD,
4. Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG 3D,
5. Etat des travaux du GT GIMEL,
6. Divers.

Documents joints :

- Présentations en ligne : http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission : 5 avril 2018 10h30 – 13h00.

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	David Laurent – CEREMA
Pascal Lory – IGN/CNIG	Antoine Lombard – MTES
Lucille Billon – MNHM	Marc Leobet – MTES/MIG
Eric Cajoly – IGN	Robert Mitanchey – CEREMA
Laurent Coudercy – AFB	Yves Riallant – Afigeo
Arnauld Gallais – CEREMA	Nicolas Marchand – MTES/DGALN
Benoit Gourgand – Métropole de Lyon	Mickael Vadin – Grand EST
Olivier Banaszak – AITF/ Strasbourg Eurométropole	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Louis Kaepelin – CSTB	Marie Louise Zambon – IGN

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	18/12/2017	Les participants.	Commission Données
Validation	21/12/2017	Dominique Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

1) Bilan de l'appel à commentaires et validation des standards PLU et cartes communales 2017 :

Par Arnaud GALLAIS, CEREMA

La révision des standards effectuée en 2017 a permis de faire évoluer en cohérence les standards PLU, cartes communales (CC) ainsi que les consignes de saisie de métadonnées. Durant leur élaboration, le groupe de travail (GT CNIG DDU) s'est approché d'autres entités du CNIG comme le groupe Métadonnées.

Cette nouvelle version du standard est adaptée à la réforme et la recodification du code de l'urbanisme de 2015. Ceci se traduit par l'ajout de nombreux codes et sous codes de prescriptions et périmètres d'informations. Cette codification fait directement référence aux parties législatives et réglementaires du code de l'urbanisme.

La partie « représentation cartographique » n'est désormais plus traitée au sein du standard, puisqu'il s'agit d'un standard d'échange de données et que les SIG ou les outils comme le GPU offrent leurs propres modèles de représentations.

L'appel à commentaires CNIG a rencontré un grand succès car il a généré 362 commentaires issus de 35 contributeurs, parmi lesquels de nombreuses collectivités, des services de l'Etat (DDT), des organismes privés, etc.

Chaque commentaire a reçu réponse dans le document : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/12/171212 Commentaires Standard-PLU-CC.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/12/171212_Commentaires_Standard-PLU-CC.pdf)

Le tableau de suivi des évolutions du standard est également en ligne sur le site du CNIG : <http://cnig.gouv.fr/?p=17675>

En 2017, le groupe de travail (GT CNIG DDU) est parvenu à remplir l'objectif d'élaboration des standards d'urbanisme permettant d'assumer les obligations réglementaires de diffusion via le GPU à l'échéance du 1^{er} janvier 2020.

Le succès du GPU ne se dément pas : 2.830 documents d'urbanisme sont déjà disponibles. Il est de plus en plus question que le GPU évolue vers un statut de plateforme nationale de l'urbanisme. Outre le GPU, deux autres portails du même ordre ont été identifiés par le ministère, censés fournir dans le futur des plateformes-écosystèmes permettant le déploiement de services du privé :

- L'Agence Mobilité AFIMB,
- Le Portail des risques Géo risques.

<p>Décision : Les nouvelles versions du standard PLU-CC v2017 et les consignes de saisie de métadonnées sont validées par la commission Données du CNIG.</p>

2) Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG CER : "Continuités Ecologiques Régionales"

Par Arnaud GALLAIS, CEREMA

En juillet 2019, les schémas tels que les SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) seront annexés aux SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires). Les conseils régionaux y investissent beaucoup pour être prêts au rendez-vous. Du fait d'échéances courtes et de financements importants, le sujet SRADDET devient stratégique.

Le géo standard COVADIS SRCE existant rédigé en 2014 par Benoit GOURGAND doit être actualisé et adapté au nouveau contexte des SRADDET. Ceci sera fait dans le cadre du CNIG afin d'y associer largement les collectivités. Le GT CNIG CER sera piloté par la DGALN et par le Bureau de la politique de la biodiversité. Le CEREMA en assurera le secrétariat technique.

Les SRADDET jouent le rôle de dénominateurs communs aux nouvelles régions : ils touchent directement l'aménagement de leurs nouveaux périmètres, mais les régions n'y répondent pas de façon homogène.

Les établissements publics nationaux (CEREMA, MNHM, IRSTEA) ne peuvent porter seuls ce travail. En début d'année, une réunion de l'ensemble des acteurs concernés par la trame verte & bleue, devrait permettre de les sensibiliser à la question.

<p>Décision : Le principe de la création du GT CNIG CER et son mandat sont validés, sous réserve que la concertation avec les Conseils Régionaux soit bien mise en avant.</p>
--

La concertation autour des SRADDET sera amorcée suivant un plan d'actions :

- Créer une table ronde avec les représentants régionaux acteurs des SRADDET, la plus large possible ;
- Dresser un état des lieux de l'existant ;
- Recenser les besoins.

Le premier indicateur de réussite du groupe de travail sera sa capacité à regrouper les régions autour de la table des discussions.

3) Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG THD en vue d'une prochaine version de Grace THD v2.1

Par Richard MITANCHEY, CEREMA

La modélisation des objets THD s'est construite sur des spécifications créées localement en région Aquitaine, sous le nom de « Gr@ce », spécifications qui ont été ensuite étendues au niveau national par la COVADIS pour le secteur public pour devenir GraceTHD. Depuis, les besoins se sont élargis aux acteurs du privé et des collectivités, d'où la nécessité de l'élargir à un standard CNIG. La couverture en très haut débit (THD) concerne le territoire national sous 2 profils :

- 55% de zones denses où les travaux sont systématiques, et,
- 45% pour un territoire qui sera couvert grâce à des initiatives publiques locales.

L'agence du Numérique, par l'intermédiaire d'Ariane ROSE, porte le sujet avec « Interop'fibre ». De plus, les intérêts des opérateurs comme Orange convergent désormais avec ceux de ces travaux.

Pour le groupe de travail, il est proposé un pilotage par l'AVICCA, partie prenante du THD, avec un secrétariat technique assuré par le CEREMA et financé par le MTES pour un an. Il est important de souligner que si l'Etat aide au lancement de telles initiatives, une prise en charge par les acteurs intéressés est attendue ensuite. La recherche de ce financement doit donc faire partie des sujets de ce groupe, qui en aura besoin pour renouveler son mandat devant le CNIG en 2019.

Le plan de travail consiste surtout en une mise en forme du modèle conceptuel dont la stabilité est demandée expressément par les utilisateurs. Les jeux de données comprennent 3 objets essentiels :

- Les Nœuds de Répartition Optique (NRO),
- Les Sous-Répartiteurs Optiques (SRO), et,
- Les Points de Branchement Optique (PBO).

Pour les adressages, il est conseillé de tenir compte de la nouvelle accessibilité de la BAN. Enfin, la recherche de la cohérence avec le standard PCRS doit être un des axes du GT, avant les rapprochements avec les nouvelles normes (ISO, OGC).

<p>Décision : Le principe de la création du GT est donc validé. Son projet de mandat est accepté, moyennant quelques modifications soulignées en séance : éviter les acronymes, ou les expliciter, limiter la durée du mandat à 1 an, et le faire prolonger par la commission Donnée si nécessaire.</p>
--

4) Examen du projet de mandat pour un nouveau groupe de travail CNIG 3D : "Standard national 3D"

Par Louis KAEPPELIN, CSTB, et Eric CAJOLY, IGN

Le CSTB, qui fait référence dans le milieu du bâtiment, s'associe à l'IGN et à plusieurs métropoles (dont Rennes métropole, la communauté de l'agglomération havraise, la ville et Euro métropole de Strasbourg, le Grand Lyon, Brest métropole, ...) pour proposer la création d'un

groupe de travail en vue d'un standard CNIG d'échanges de données géographiques 3D permettant de répondre au besoin de modèle numérique intégrateur. Les arguments et les attentes ne manquent pas :

- Enjeux environnementaux (climat et énergie),
- Nécessité de donner des gages de confiance lors des marchés,
- Economies pour les collectivités, grâce à la formalisation des données,
- ...

Il s'agira de s'appuyer sur le standard international City GML, porté par l'Open Geospatial Consortium (OGC), et sur les références existantes des territoires et leurs cas d'usages.

L'objectif n'est pas de concevoir un standard de production, mais bien de capitaliser et de déterminer les conditions d'échanges et de dialogues entre les modèles numériques urbains et territoriaux.

De nombreux territoires (au premier titre desquels les métropoles et les agglomérations) se saisissent de ces questions du/des modèle(s) numériques enrichis de leur territoire.

Les solutions logicielles ne sont pas pleinement opérationnelles. Les éditeurs devront être invités autour de la table.

La commission préconise que le groupe de travail s'attache d'abord à réunir les acteurs (même si les métropoles sont le bon niveau d'interlocuteurs) et ensuite précise les types d'utilisation / cas d'usages qui nécessitent un standard. Les acteurs à réunir sont les suivants :

- Les territoires (collectivités volontaires et leurs associations représentatives telles France urbaine ou l'AMF),
- Les constructeurs,
- Les aménageurs (fédération des SPL et SEM évoquée),
- Les éditeurs,
- Les bureaux d'études (et leurs syndicats),
- les géomètres,
- La FNAU et/ou les CAUE,
- la DHUP.

Un groupe de travail labellisé CNIG est effectivement la solution pour promouvoir cette concertation entre les acteurs et des échanges opérationnels.

Les discussions entre les participants à la Commission Données portent également sur les sujets suivants :

- le lien avec le BIM (échelle du bâtiment) à prendre en compte (tout particulièrement pour la mise à jour et l'actualisation des modèles). Le BIM concerne pour l'heure actuelle principalement les nouveaux bâtiments (1% du parc bâti), voire de grandes opérations de restructuration lourde.

- Le lien avec les infrastructures et les réseaux. La convergence des travaux du GT avec les travaux du projet national de recherche MiNnD, ainsi qu'avec d'autres standards CNIG (PCRS, Grace THD par ex.) devra être recherchée.
- Enfin, le projet de convergence globale des données géographiques (référentiel général d'interopérabilité RGI), dont la 3D, actuellement en gestation, notamment dans le RST, et à la DINSIC dans le cadre de sa stratégie d'Etat plateforme : une base numérique capable d'assimiler l'information géographique 2D existante incluant la création d'un référentiel 3D toutes données confondues, afin de valoriser les données d'usage et leur puissant potentiel financier.

Décision : Le principe de la création du GT 3D est donc validé, avec un mandat à ajuster.

Le mandat devra d'abord se fixer un objectif court de concertation et de rassemblement, pour 6 mois, reconductibles ou à compléter. Il devra préciser les attentes et besoins attendus. Les actions et le calendrier proposés sont à faire évoluer. Les collectivités intègrent naturellement le calendrier de mise à disposition des données selon les évolutions réglementaires éventuelles, mais ne souhaitent pas se voir imposées un calendrier CNIG. L'intitulé du GT pourrait être « Géo standard numérique urbain et territorial ».

5) Etat des travaux du GT GIMEL, enquête sur l'ortho littorale, et validation d'un carroyage en mer, pour la synthèse des données d'activités, d'usages et d'environnement

Par Nicolas MARCHAND, DGALN

Les travaux des 4 sous-groupes (SGT) ont été rapidement présentés, dans ce qui constitue un bilan à mi-parcours. A noter : le SGT Socle de référence mer & littoral a produit un tableau des priorités, avec pour objectif en 2018 la mise en place d'un standard.

Le SGT Limites réglementaires en a identifié et documenté 40. Les premières seront officiellement proposées en 2018 : Laisse de haute mer, Laisse de basse mer, limites administratives des ports maritimes, limites de compétences des représentants de l'Etat en mer.

Le SGT Traits de côte a spécifié une limite des plus hautes mers qui sera produite en 2018 (sous condition de financement) et diffuse un indicateur d'érosion. Une interface avec les « Observatoires du TC » reste à produire. Au vu des premiers tests, l'AFB ne financera pas le trait de côte tel que spécifié car il ne peut être utilisé pour appliquer la législation européenne. Des simplifications de spécifications (moins de détails, plus de prise en compte des limites administratives dans les estuaires) sont donc attendues en 2018.

Le SGT Carroyage des données maritimes a produit une grille (1' de °) x (1' de °) continue et régulière sur le domaine marin pour permettre des analyses de données descriptives de l'environnement, ainsi que des données d'activités et d'usages en mer.

Décision : Le Carroyage du domaine marin produit est validé par la commission Données.

6) Divers :

Le Président de la commission tient à remercier Pascal LORY pour l'excellent travail qu'il a pu effectuer pour son compte. Pascal LORY devient conseiller en information géographique et spatiale du directeur de la DGALN au MTES, mais sera appelé à travailler étroitement avec la commission donnée, tout comme Nathalie Marthe Bismuth qui le précédait à ce poste. C'est Pierre VERGEZ (pierre.vergez@ign.fr) qui prend la suite au niveau de la mission CNIG au sein de l'IGN.

Le président souhaite que la prochaine réunion, le 5 avril 2018, soit consacrée aux SRADDET et que de nombreux responsables régionaux y participent.